



## LES NOTES DE L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE AGRICOLE DANS LES DOM

### NOTE N° 1 : LES CONCOURS PUBLICS A L'AGRICULTURE ULTRA-MARINE : PREMIERS RESULTATS

*Alain BLOGOWSKI - Chargé de mission observatoire des outre-mer*

L'ensemble des soutiens publics à l'agriculture ultra-marine s'est élevé, pour la campagne 2014<sup>1</sup>, à un peu plus de 670 millions d'euros. Ces soutiens peuvent (cf. Tableau I ci-dessous) être décomposés en trois grands ensemble : les aides attribuées dans le cadre du POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer), celles relevant du Développement agricole et rural (que les financements soient d'origine communautaire, nationale ou locale) et les autres soutiens publics affectables aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires.

Tableau I : Les soutiens publics aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ultra-marins en 2014 (Millions d'euros)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
POSEI	107,3	123,4	8,4	69,9	2,8	311,0
Développement rural <sup>2</sup>	87,8	15,9	11,5	28,5	1,6 <sup>3</sup>	145,3
AUTRES	90,2	52,1	1,9	69,2	0,1	217,9
TOTAL	285,3	191,5	21,8	167,5	4,5	674,2

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

<sup>1</sup> Les soutiens sont rattachés à la campagne de production au titre de laquelle ils sont dus (1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre de l'année N), quelle que soit la date de versement effectif (année N, N+1, voire N+2). De ce fait, les aides versées en 2014, mais liées à un événement intervenu au cours de la campagne 2013 (Fonds de secours, par exemple) ne seront pas enregistrées. A contrario, les aides versées en 2015 au titre des calamités 2014 y figureront bien. Pour les aides aux producteurs de bananes, il s'agit donc des aides versées en 2015 au titre de la production 2014.

<sup>2</sup> Ne sont repris ici que les montants totaux (communautaires et nationaux) des aides au développement rural relatives aux axes 1 et 2 tels qu'ils figurent dans les rapports annuels d'évaluation des programmes régionaux de développement rural élaborés par les autorités de gestion des PDR.

<sup>3</sup> Pour Mayotte, les aides nationales antérieures à la « rupésisation » correspondant au champ des mesures des programmes de développement rural sont comptabilisées dans la rubrique PDR.

Sur les 674,2 millions d'euros relatifs à l'exercice 2014, environ 285 millions (soit 42%) l'ont été aux producteurs réunionnais, 28% à leurs homologues martiniquais et 25% à ceux situés en Guadeloupe. Le solde, soit 26,3 millions étant réparti entre les départements de la Guyane et de Mayotte. Cette répartition traduit, notamment, l'importance de l'agriculture dans chaque département, la nature des productions qui y sont pratiquées et l'implication financière des collectivités locales, notamment des Conseils régionaux et généraux.

Comme permettent de le constater les données rassemblées dans le tableau ci-dessous, les aides accordées au titre du POSEI représentent, en moyenne, 46% du total des soutiens publics, contre 22% pour celles au développement rural et 32% pour les « autres ».

Le poids du POSEI est nettement plus élevé que la moyenne à Mayotte et en Martinique, départements où il représente près des deux tiers des soutiens totaux. On notera également l'importance des aides au développement rural en Guyane (53% du total) et celle des « autres » soutiens en Guadeloupe (41%).

Tableau I bis : Les soutiens publics aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ultra-marins en 2014 (%)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
POSEI	38%	64%	39%	42%	62%	46%
PDR	31%	8%	53%	17%	36%	22%
AUTRES	32%	27%	9%	41%	2%	32%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

*Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.*

Une analyse détaillée des aides accordées au titre du POSEI (cf. tableaux II et II bis ci-dessous) permet de constater, qu'en moyenne, 73% des aides sont octroyées au secteur végétal, 19% au secteur animal, le solde n'étant pas, à ce stade, affectable à un secteur particulier.

Plus précisément, les producteurs de bananes ont perçu 41% des aides octroyées en 2014, les producteurs de canne, de sucre et de rhum 24% et les autres producteurs végétales (fruits, légumes, fleurs, ...) 8%. On notera également que 78% des aides POSEI octroyées aux agriculteurs martiniquais le sont à des producteurs de bananes, contre 46% « seulement » en Guadeloupe.

Tableau II : Détail des aides accordées en 2014 au titre du POSEI

<i>Millions d'euros</i>	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	107,3	123,4	8,4	69,9	2,8	311,0
Dont secteur végétal	63,5	104,8	0,9	55,3	2,1	226,5
Dont bananes	0	95,5	0	31,8	0	127,3
Dont canne, sucre et rhum	51,1	5,7	0,2	17,9	0	74,7
Dont autres secteur végétal	12,4	3,7	0,7	5,6	2,1	24,5
Dont secteur animal <sup>4</sup>	27,5	14,0	5,4	10,1	0,2	57,2
Dont autres <sup>5</sup>	15,4	4,0	2,0	4,2	0,5	27,3

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

A la Réunion, compte tenu de la place occupée par la culture de canne à sucre, ce sont 48% des aides du POSEI qui bénéficient au secteur « canne, sucre, rhum ». L'absence, ou la faible place occupée par ces deux cultures dans les autres départements, font que les autres aides au secteur végétal représentent 75% des aides accordées aux agriculteurs mahorais et celles en faveur du secteur animal 64% du total en Guyane.

Tableau II bis : Détail des aides accordées en 2014 au titre du POSEI  
(En % du total départemental)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dont secteur végétal	59%	85%	11%	79%	75%	73%
Dont bananes	0%	77%	0%	45%	0%	41%
Dont canne, sucre et rhum	48%	5%	2%	26%	0%	24%
Dont autres secteur végétal	12%	3%	8%	8%	75%	8%
Dont secteur animal	26%	11%	64%	14%	7%	18%
Dont autres	14%	3%	24%	6%	18%	9%

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

S'agissant des « autres aides » accordées au secteur agricole, on constate (Tableau III bis) que 86% d'entre elles, soit un peu plus de 187 millions d'euros, bénéficient au secteur « canne, sucre et rhum », soit directement, soit indirectement au travers du régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM.

4 - Y compris aides à l'importation d'animaux vivants

5 - Mesures transversales et RSA

Tableau III : Détail des « autres soutiens publics » accordés en 2014 (Millions euros)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	90,2	52,1	1,9	69,2	0,1	217,9
Dont aides nationales « canne, sucre, rhum »	53,4	2,5	0	28,5	0	84,4
Dont fiscalité réduite rhums	19,7	46,8	0,4	36,2	0	103,1
Dont autres	17,1	2,8	1,5	4,5	0,1	30,4

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Ajoutés aux aides directes octroyées dans le cadre du POSEI (75 millions d'euros), les soutiens publics directement affectables<sup>6</sup> au secteur « canne, sucre et rhum » se sont donc élevés à un peu de plus de 260 millions d'euros en 2014. Les données rassemblées dans le Tableau A3 qui figure en Annexe permettent d'identifier plus précisément les montants des soutiens qui bénéficient directement aux planteurs.

Tableau III bis : Détail des « autres soutiens publics » accordés en 2014 (%)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dont aides nationales « canne, sucre, rhum »	59%	5%	0%	41%	0%	39%
Dont fiscalité réduite rhums	22%	90%	21%	52%	0%	47%
Dont autres	19%	5%	79%	7%	100%	14%

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Sur les 529 millions d'euros de soutiens publics accordés en 2014 au secteur agricole ultra-marin au titre du POSEI et des « autres soutiens » (abstraction faite des aides octroyées dans le cadre des programmes de développement ruraux), on peut donc estimer à près de 390 millions (soit environ 75% du total) la part directement affectable aux « grandes cultures ».

<sup>6</sup> - Abstraction faite des autres soutiens, non identifiés à ce stade, qui peuvent également bénéficier à des producteurs de canne (MAE, ICHN, Fonds de secours, ... par exemple).

Tableau IV : Détail des soutiens publics directement affectables aux « grandes cultures » (Millions euros)

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL POSEI et « autres »	196,6	174,9	10,1	138,8	2,9	528,9
Dont POSEI bananes	0	95,5	0	31,8	0	127,3
Dont POSEI canne, sucre, rhum	51,1	5,7	0,2	17,9	0	74,7
Dont autres aides canne, sucre, rhum	53,4	2,5	0	28,5	0	84,4
Dont fiscalité réduite rhums	19,7	46,8	0,4	36,2	0	103,1
TOTAL « grandes cultures »	124,2	150,5	0,6	114,4	0	389,5

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

En rapprochant les données financières ci-dessus des données économiques et structurelles on constate (cf. Tableau V ci-dessous) que l'agriculture réunionnaise représente environ 33% du total de la production agricole ultra-marine, 31% des surfaces cultivées, pour 34% des exploitations et 35% des emplois agricoles. Ces proportions sont légèrement inférieures à celle des soutiens publics alloués à ce département (42%). Pour la Guadeloupe, elles sont, respectivement, de : 25% pour les soutiens publics, 21% pour de la production agricole (en valeur), 23% pour la SAU, 28% pour le nombre d'exploitations et 20% pour le nombre d'emplois à temps plein.

Tableau V : Valeur de la production agricole, surfaces et emploi selon les départements

	Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Valeur de la production agricole <sup>7</sup>	336	176	178	208	108	1 006
Soit en % du total	33%	17%	18%	21%	11%	100%
SAU (ha)*	43 061	23 472	31 268	30 965	8 717	137 483
Soit en % du total	31%	17%	23%	23%	6%	100%
Nombre d'exploitations*	7 670	2 802	5 894	6 472	15 627	38 465
Soit en % du total	20%	7%	15%	17%	41%	100%
UTA Totaux*	11 355	5 837	8 697	6 315	13357	45 561
Soit en % du total	25%	13%	19%	14%	29%	100%

*Sources* : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Enfin, les départements de la Guyane et de la Martinique se démarquent assez nettement. Le premier par l'écart entre son « poids » dans l'économie agricole ultra-marine (18% de la production, 23% de la SAU, 26% des 'exploitations et 27% des

<sup>7</sup> - Année 2014 - millions d'euros (valeur hors subventions).

\* Source : SSP - Agreste - Données 2015 (SAA pour Mayotte). Données issues du RAE 2015.

emplois) et le montant des soutiens publics dont il bénéficie (4%) ; le second par l'importance des soutiens publics (28% du total pour 12% des exploitations agricoles et un peu moins de 20% de la production, des surfaces cultivées et des emplois).

Tableau VI : Valeur de la production, surfaces et emploi selon les départements (suite)

	Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Production / UTA (€)	29 590	30 152	20 467	32 937	8 086	22 080
Production / ha (€)	7 803	7 498	5 693	6 717	12 390	7 317
Production / expl. (€)	43 807	62 812	30 200	32 138	6 911	44 049
SAU par exploitation (ha)	5,6	8,4	5,3	4,8	0,6	3,6
UTA par exploitation	1,5	2,1	1,5	1,0	0,8	1,2
SAU par UTA (ha)	3,8	4,0	3,6	4,9	nd	4,3

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Une partie de l'explication de ces écarts est liée (cf. Tableau VI ci-dessus) à la différence de dimension des exploitations, tant au niveau physique (8,4 ha en moyenne en Martinique, contre 4,8 en Guadeloupe), qu'économique (près de 63 000 € de production par exploitation pour les premières, contre 32 000 € pour les secondes). On remarquera néanmoins que la valeur de la production dégagée par travailleur est légèrement supérieure pour les agriculteurs guadeloupéens, comparée à leurs homologues martiniquais. Pour l'ensemble des DOM (y compris Mayotte), le montant global des soutiens publics accordés en 2014 aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires représente, en moyenne, 67 % de la valeur de la production agricole dégagée au cours de cette même année. Cette proportion est comprise entre 4% à Mayotte, 15% pour la Guyane et 107% pour la Martinique.

Tableau VII : Montants moyens des soutiens publics par département

	Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
Soutiens totaux / Production	84%	107%	15%	80%	4%	74%
Soutiens totaux par ha (€)	6 496	7 934	884	5 393	516	5 203
Soutiens totaux par exploitation	36 815	65 262	4 398	24 855	288 <sup>8</sup>	28 637
Soutiens totaux par UTA	24 443	28 811	3 777	24 252	337	20 837

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

8 - Il est particulièrement délicat de comparer les données de Mayotte avec celles des autres départements ultra-marins compte tenu, notamment, de ses spécificités en matière de structures agricoles. A titre d'illustration, alors que le dernier recensement agricole de 2010 faisait état de 15 627 exploitations agricoles, le Programme de Développement Rural se base sur un chiffre d'environ 8 000 et, seulement 1 020 exploitants agricoles sont affiliés à la MSA. Selon la définition retenue, la valeur des indicateurs peut donc varier d'un facteur 10 !

Abstraction faite de la Guyane, département pour lequel les soutiens publics sont nettement inférieurs à ceux alloués aux autres départements, on constate que les soutiens sont compris entre 25 000 et 30 000 euros par équivalent travailleur à temps plein. Ramenés à l'hectare cultivé, ils s'échelonnent entre 5 400 € en Guadeloupe et près de 8 000 € en Martinique. Enfin, ramené au nombre d'exploitations agricoles, l'effort public est compris entre 25 000 € pour les producteurs guadeloupéens à 65 000 € pour leurs homologues martiniquais.

Rappelons que les données relatives à la valeur de la production, à la surface cultivée, ou au nombre d'exploitations et d'équivalents emplois à temps plein portent exclusivement sur les exploitations agricoles alors qu'une partie des soutiens publics peut bénéficier à des activités forestières (aides allouées dans le cadre du Programme de développement rural) ou au secteur agroalimentaire (régime de fiscalité réduite appliquée aux rhums produits dans les DOM ou aides de soutien logistique aux industries sucrières, par exemple).

Cette première analyse exploratoire sera très prochainement affinée et complétée, notamment au niveau de l'approche sectorielle et de l'identification des bénéficiaires finaux de certains soutiens publics. Enfin, rappelons que le détail des soutiens publics à l'agriculture ultra-marine pour l'exercice 2014 figure sur le site Internet de l'ODEADOM à la rubrique « Observatoire / Données chiffrées ».

*Version mise en ligne le 23 mars 2017*

# ANNEXE

Tableau A1 : Répartition des différentes catégories de soutiens publics

	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
POSEI	34%	39%	3%	22%	1%	100%
PDR	59%	10%	11%	19%	1%	100%
AUTRES	41%	24%	1%	32%	0%	100%
TOTAL	42%	28%	4%	25%	1%	100%

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Tableau A2 : Les aides du POSEI aux producteurs de bananes

	Martinique	Guadeloupe	TOTAL
Aides bananes (millions €)	95,5	31,8	127,3
Production commercialisée (t)	206 029	73 724	279 753
SAU bananes (ha)	5 922	2 049	7 971
Nombre d'exploitations	380	190	570
Valeur de la production (millions €)	113,3	40,5	153,8
Aide / ha (€)	16 126	15 520	15 970
Aide / exploitation (€)	251 316	167 368	223 333
Aide / valeur de la production	84%	79%	83%

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Tableau A3 : Détail des soutiens publics au secteur « canne, sucre, rhum »

<i>Millions €</i>	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	TOTAL
TOTAL canne, sucre, rhum	124,2	55	0,6	82,6	262,2
* Dont POSEI	51,1	5,7	0,2	17,9	74,7
** Dont aides aux planteurs	6,9	0,5	0	2,4	9,9
** Dont au maintien de l'activité sucrière	44,2	1,1	0	14,0	59,2
** Dont aide à la transformation en rhum	0	4,1	0,2	1,4	5,7
* Dont aides nationales	53,4	2,5	0	28,5	84,4
** Dont aides à la production	30,7	2,3	0	20,2	53,2
** Dont au maintien de l'activité sucrière	7,5	0,2	0	4,1	11,7
** Dont aides au soutien logistique	15,2	0	0	4,3	19,5
*Dont fiscalité réduite rhums	19,7	46,8	0,4	36,2	103,1

**Sources** : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.